

Postulat P2058.09 Claude Chassot/André Ackermann
 (analyse des avantages et inconvénients du transfert du Service des transports et de l'énergie à la DAEC)¹

Prise en considération

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Avec mon ami André Ackermann, le but de notre postulat était de rationaliser le fonctionnement des services actuellement en place dans deux directions différentes et qui ont tout à gagner à travailler sous le même toit. A l'instar des autres cantons romands, le Conseil d'Etat a donc décidé d'opter pour une meilleure efficacité. Dans ce sens-là, je le remercie de sa réponse qui a mis du temps à nous parvenir, il est vrai, mais la réflexion a été gratifiante et le dépôt de notre postulat a porté ses fruits. Il est vrai que le développement de ce dernier donnait des arguments relativement convaincants pour que le Conseil d'Etat donne une réponse prompte. J'ose aussi espérer que le transfert de l'unité «transports publics» du Service des transports et de l'énergie de la Direction de M. Vonlanthen à la Direction de M. Godel se fera naturellement et sans résistance de la part des concernés. On sait ce que c'est que les habitudes. Le groupe de l'Alliance centre gauche accepte la réponse du Conseil d'Etat comme rapport à notre postulat et le remercie sincèrement de mettre en place tout cela.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime en tant que postulant bien sûr, mais aussi au nom du groupe démocrate-chrétien. Partant de la constatation qu'aujourd'hui les problèmes de mobilité doivent être empoignés de manière globale, notre postulat proposait de placer le Service des ponts et chaussées et l'unité des transports publics sous une même Direction. En règle générale, les postulats, une fois acceptés, donnent lieu à de longs rapports, qui ne sont pas toujours suivis de mesures concrètes. En ce qui concerne notre postulat, je constate un phénomène inverse et je m'en réjouis. En effet, il vaut mieux une décision allant dans le sens de nos réflexions plutôt qu'un long rapport. Je remercie donc très sincèrement le Conseil d'Etat pour sa réponse claire et concise. Avec mon groupe, je constate que les deux Directions concernées sont sous la responsabilité de conseillers d'Etat PDC, ceci pouvant expliquer cela. Ou autrement dit, PDC peut aussi signifier parti de la célérité et de la concision. Avec ces constatations, je vous propose, avec l'unanimité du groupe démocrate-chrétien, d'accepter le postulat dans le sens proposé par le Conseil d'Etat.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Claude Chassot et André Ackermann. Mis à part le fait que le Conseil d'Etat a anticipé le vœu des motionnaires, le groupe socialiste se demande s'il n'aurait pas été judicieux de corriger l'état actuel de la Direction de

l'aménagement, de l'environnement et des constructions et plus particulièrement du Service des ponts et chaussées et du SeCA avant de décider d'effectuer le transfert du Service des transports et de l'énergie. En effet, dans les années 1990, beaucoup de services publics communaux et de bureaux d'architectes se plaignaient de la lenteur à laquelle étaient traités les dossiers se rapportant à l'aménagement du territoire et aux demandes de permis de construire. De 1991 à 1996, tous les processus de traitement ont été analysés et corrigés et ceci à satisfaction des clients de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les délais avaient été sérieusement raccourcis et les retards n'existaient pratiquement plus. Mais depuis quelques années, on constate une érosion de cette réorganisation. Les exemples ne manquent pas. Pour les collectivités publiques comme pour les particuliers, les délais durant lesquels le Service de l'Etat examine les dossiers d'enquête ordinaire ou d'enquête préalable ne sont pas admissibles. Une gestion plus rigoureuse et plus rapide doit intervenir. Ceci dit, il y a aussi le problème au Service des ponts et chaussées de la NGP. L'utilisation qui en est faite dans ce Service ne correspond pas du tout à ce que l'on attend d'un tel outil. Ce ne sont pas mes collègues de la Commission des finances et de gestion qui me contrediront. D'autre part, l'initiative de transférer le Service des transports et de l'énergie de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions réduit d'autant plus un département qui n'est déjà pas très consistant. Comment réagit le Conseil d'Etat devant cette situation? Aucune réponse n'est donnée aux préoccupations du groupe socialiste dans la réponse au postulat de nos collègues Claude Chassot et André Ackermann. Le groupe socialiste reste perplexe et demande au Conseil d'Etat qu'il prenne au sérieux ces différentes préoccupations. En l'état, le groupe socialiste ne peut que prendre acte de la nouvelle situation, étant donné que nous nous trouvons devant le fait accompli en ce qui concerne le transfert du Service des transports et de l'énergie à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Toutefois, nous reconnaissons que la mise en réseau, dans le même département, des infrastructures et des moyens de transports, est judicieuse. Ceci permettra d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Le groupe socialiste suivra la proposition du Conseil d'Etat formulée dans sa réponse.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Suite à ce postulat, le Conseil d'Etat a chargé le groupe de coordination des transports d'effectuer une analyse sectorielle des possibilités de réorganisation de la gestion de la mobilité au sein de l'administration cantonale. Cette problématique a été discutée et un rapport a été établi. Pour permettre une gestion plus rationnelle, le Conseil d'Etat a donc décidé du transfert de l'unité «transports publics» de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avec effet au 1^{er} janvier 2012. Compte tenu de ce qui précède, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte de cette décision.

¹ Déposé le 13 juillet 2009 et développé le 11 septembre 2009, *BGC* septembre p. 1521; réponse du Conseil d'Etat le 21 décembre 2010, *BGC* février p. 276.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie tous les intervenants qui soutiennent la proposition du Conseil d'Etat d'accepter ce postulat.

Les postulants demandent d'étudier la possibilité d'une réforme de la répartition des tâches en matière de mobilité, en plaçant sous une même Direction, le Service des ponts et chaussées et le Service des transports et de l'énergie. Ils constatent que ce rapprochement de services pour la gestion du réseau routier et des transports publics existe déjà dans les autres cantons romands. Je sais que M. le Député Ackermann n'aime pas trop cette expression mais je ne peux m'empêcher de dire que vous enfoncez des portes ouvertes. Le Conseil d'Etat est tout à fait d'accord avec votre appréciation, MM. les Députés Chassot et Ackermann, et il a même exprimé dans son programme gouvernemental, je cite encore une fois: «Les structures administratives seront adaptées pour permettre une gestion plus efficace des questions complexes liées à la mobilité». Le Conseil d'Etat a donc pris la décision en décembre 2010 et les éléments les plus importants sont les suivants:

- le Service des transports uniquement sera transféré de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour le 1^{er} janvier 2012. M. Chassot, il n'y a pas du tout de résistance des deux Directeurs, et je peux dire que là, il y a aussi l'idée de renforcer la Direction de l'économie dans le sens que celle-ci s'occupera à l'avenir, en premier lieu aussi, des affaires extérieures.
- le deuxième aspect est le renforcement du secteur de l'énergie à la Direction de l'économie et de l'emploi qui deviendra un véritable service à partir du 1^{er} janvier 2012.

L'intégration du domaine des transports publics à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions sera analysée au sein de cette Direction concernée en vue d'une décision définitive par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2011. Je peux vous dire que cette Direction prendra également en considération les réflexions que vous avez énoncées tout à l'heure. Sur la base d'une analyse déjà faite par le groupe de coordination des transports du canton de Fribourg, la gestion de la mobilité peut être nettement améliorée en concentrant tous les services traitant de la mobilité dans la même Direction et en rassemblant toutes les questions de planification et de contrôle dans la même unité. Au moins deux modèles sont concevables, la création d'un Service de la mobilité ou la fusion du Service des transports avec le Service des ponts et chaussées.

En conclusion et compte tenu des décisions prises en matière d'organisation de l'administration cantonale, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter le postulat et de considérer sa réponse du 21 décembre 2010 en application de l'article 64 alinéas 1 et 2 de la loi sur le Grand Conseil comme rapport au postulat au sens de l'article 76 de ladite loi.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

– Par ce vote, la réponse du Conseil d'Etat du 21 décembre 2010 est considérée comme rapport au postulat P2058.09 Claude Chassot/André Ackermann.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

Ont voté non:

Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de décret N° 227 concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «FriNetz»¹

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz (PLR/FDP, GR).**

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. De quoi s'agit-il? Il s'agit de la validation de l'initiative «FriNetz». Nous constatons qu'il y a 6280 signatures valables et le texte de l'initiative est le suivant, je cite: «Le canton garantit l'accès Internet sans fil, gratuit et ouvert dans les espaces publics à

¹ Message en pp. 89ss.